Service de télépaiement par carte bancaire des frais de demi-pension de nouveau opérationnel.

publié le 06/11/2018

Descriptif :

Après quelques jours de maintenance, le service de télépaiement par carte bancaire des frais de demi-pension est de nouveau opérationnel.

Après quelques jours de maintenance, le service de télépaiement par carte bancaire des frais de demi-pension est de nouveau opérationnel.

La date limite de paiement des factures de demi-pension du premier trimestre septembre-décembre 2018 approchant à grands pas (le 12 novembre 2018), si vous souhaitez bénéficier de ce nouveau mode de paiement, il vous suffit de cliquer sur ce lien paiement en ligne pour obtenir les informations nécessaires à sa mise en place.

En cas de besoin, n'hésitez pas à joindre le service intendance au 05 46 41 41 11 ou par courriel à l'adresse suivante « paiement.0171184v@ac-poitiers.fr » pour toute question concernant votre facture.

Le gestionnaire

Hervé WEBER

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.